

LE LAVENTIER

JOURNAL RÉPUBLICAIN, PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

Le Travail triomphe de Tout.

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

TRIBUNE DU PEUPLE.

Liberté de penser.

Ce que coûte un gouvernement ambulante.

Table with financial data: DÉPENSES A MONTRÉAL, DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LA TRANSLATION A TORONTO, DÉPENSES A QUÉBEC.

cet appât, flatter le peuple de la province; le peuple s'y est complètement laissé prendre, et a accepté comme un bienfait ce qui n'était qu'une amère déception, une atroce plaisanterie faite à ses dépens. Comme tous ceux qui se laissent flatter, il a été trahi!!

Table with financial data: Salaires des Gouvernements depuis 1841 à 1851, Leurs maisons à Kingston, Montréal, Toronto et Québec.

les deniers publics, est une mesure patriotique, qui mérite à son auteur la reconnaissance publique!!

pourquoi ne pas mettre, dans votre loi, une clause par laquelle un homme de profession seulement pourrait être nommé officier-rapporteur? Tous les notaires et tous les médecins sont en état de l'être. Le peuple aurait fait un choix parmi eux. Il n'était pas nécessaire d'avoir inventé la poudre pour imaginer un moyen aussi simple!!

Avril 4.—M. Wilson propose, en amendement au rapport du comité sur les salaires: Que dix shillings soient substitués à vingt shillings pour l'indemnité des membres pendant ce parlement. M. Boutillier vote contre.

eux, ils ont, eux aussi, renié les principes dont ils ont fait profession autrefois, et ils n'ont pas eu le courage de leur opinion. Chez les uns il y a eu ambition, chez les autres servilité, chez quelques uns ignorance. On peut en toute sûreté placer M. le représentant du comté de St. Hyacinthe dans n'importe laquelle de ces trois catégories.

Avril 12.—M. Boutillier propose la seconde lecture d'un bill pour réviser le temps et le lieu auxquels le Parlement s'assemblera. M. Boutillier vote contre.

Voilà, M. le Directeur, la somme qu'a coûtée au pays l'inconcevable vote d'une majorité de l'Assemblée en faveur du déplacement du siège du gouvernement! Voilà un des résultats de l'Union, en faveur de laquelle tout le parti libéral a voté à l'unanimité! Deux membres du district de Montréal ont voté pour ce gaspillage des deniers publics, Mes. Boutillier et Armstrong. Quand au premier qui, pendant les émeutes de Montréal, allait chercher refuge, pendant la nuit, à bord des steamboats accostés au port, on sait assez généralement que son vote n'est dû qu'à ce que nous appelons à la campagne, la peur à sa peur; ainsi j'admets qu'il est, sinon justifiable, au moins à prendre en pitié; car après tout, "n'est pas brave qui veut." Quant au second, s'il n'a pas voté pour les mêmes raisons que son confrère, j'ignore absolument sur quoi il s'est fondé.

Maintenant, qu'il s'agisse d'une réclamation de cinquante piastres, et il y en a beaucoup — le gouvernement donnera un bon de vingt-cinq piastres payable sous vingt ans! Le propriétaire de ce bon, s'il le garde, recevra une piastre et demie par année, au lieu d'une somme de cinquante piastres qui lui est légitimement due. S'il veut vendre son bon, il aura-t-il cinq piastres? probablement non. Voilà ce que les journaux ministériels appellent: "Indemniser ceux qui ont souffert en 1837!!"

Maintenant, M. le Directeur, je vous prie de me permettre quelques remarques sur les votes de M. le Représentant du comté de St. Hyacinthe. Ses votes, sur toutes les grandes questions, représentent ceux du parti qui s'intitule libéral, et qui à constamment voté contre toutes les mesures libérales qui ont été proposées. J'ai choisi M. le Dr. Boutillier pour personnifier tous les votes réactionnaires de ce parti, parce que personne ne représente aussi complètement que lui l'opposition à outrance au bien et à un progrès général; parce qu'il a été, depuis quatre ans, un des plus serviles valets du ministère Lafontaine; (excepté pourtant après que M. Lafontaine a été annoncé à la chambre sa détermination de se retirer du ministère. Alors, comme on n'avait plus rien à attendre de lui, on s'est tourné vers le jeune lion, après avoir bravement donné son coup de pied ou son coup de corne au vieux) et enfin parce qu'il représente le comté où je réside.

Le conseil législatif a presque toujours été l'adversaire politique de l'Assemblée; il peut l'être encore, car la couronne a le droit d'augmenter le nombre de ses membres, quand elle le juge à propos; et un membre de l'Assemblée s'oppose à ce qu'on le constitue aux désirs de l'Assemblée!

Le meilleur moyen de rendre les membres indépendants du gouvernement; et de les mettre au-dessus des obsessions ministérielles, est donc de déclarer que pendant tout le temps qu'ils sont membres et pendant un an après, ils pourront être promus à aucune charge de profit. Alors le gouvernement n'a plus, en quelque sorte, prise sur eux.

Table with financial data: DÉPENSES ET PERTES RÉSULTANT DU BILL D'INDEMNITÉ.

On n'a pas même eu, j'ose dire, le bon sens de déclarer que toutes les petites créances seraient payées en argent. — Il n'y en avait pas! — Eh bien, il fallait en emprunter. — Vous avez bien trouvé \$18,000,000 pour faire vos canaux; vous avez bien décidé dernièrement d'emprunter \$16,000,000 de plus pour faire un chemin de fer dont la grande moitié traversera une contrée inhabitée, et vous prétextez le manque d'argent pour indemniser les veuves et les orphelins que les brigandages des troupes anglaises ont réduits à la mendicité!! Des centaines de familles, qui n'étaient pas coupables de la prétendue faute de leurs chefs, ont été ruinées; et tout ce que l'honorable M. Lafontaine, après avoir reconnu leur droit à une indemnité, trouve le moyen de leur donner, c'est un bon payable dans vingt ans, qui ne vaut à peu près rien, si son montant n'est pas très considérable! C'est-à-dire que ce sont précisément les plus pauvres qui ne recevront rien!! Et des hommes qui manquent à ce point de cœur et d'honneur, trouvent encore des flatteurs, des admirateurs, des convives à un dîner d'ovation!!!

SESSION DE 1848. Pour cette session, les membres se sont alloué \$50 pour vingt six jours de session, plus leurs frais de voyage. M. le Dr. Boutillier n'a rien trouvé d'excessif dans ce chiffre puisqu'il n'a soufflé mot.

SESSION DE 1849. Janvier 29.—M. Boutillier fait motion que la pétition du conseil municipal de St. Hyacinthe, au sujet de la tenure seigneuriale, soit référée à un comité.

Les lecteurs ont déjà vu les chiffres énormes auxquels se montent les dépenses du gouvernement, du ministère, des bureaux publics, des cours de justice, de la législature. \$5,580,000 ont été dépensés en onze ans, pour ces différents items dans un pays de 1,000,000 âmes; \$3,420,000 l'ont été pour les mêmes items dans l'état de N. Y. pour une population double.

Voilà encore, M. le directeur, une perte, pour la province, de \$829,484, dont le bill d'indemnité est bien l'occasion, mais dont l'ineptie du dernier cabinet est la seule cause. Cette énorme perte vient uniquement de ce qu'avec deux mille hommes de troupes stationnées dans Montréal, le ministère Lafontaine n'a pas pu réprimer deux ou trois cents bandits! M. Lafontaine n'en était pas moins aux yeux de la Minerve, une haute capacité administrative!!

Sur les cent mille louis votés pour l'indemnité, cinquante mille au moins vont passer dans la bourse des spéculateurs; quinze mille dans celle des commissaires; et l'auteur de ce brigandage, cent fois plus coupable que celui des troupes anglaises, est estimé comme un homme irréprochable!!!

SESSION DE 1848. Pour cette session, les membres se sont alloué \$50 pour vingt six jours de session, plus leurs frais de voyage. M. le Dr. Boutillier n'a rien trouvé d'excessif dans ce chiffre puisqu'il n'a soufflé mot.

SESSION DE 1849. Janvier 29.—M. Boutillier fait motion que la pétition du conseil municipal de St. Hyacinthe, au sujet de la tenure seigneuriale, soit référée à un comité.

Le ministère propose, à la fin de la session, des réductions insignifiantes; un membre en propose de plus grandes. M. Boutillier vote en faveur de la plus petite diminution possible!! A-t-il, là, voté dans l'intérêt de ses constituants? Avait-il reçu la mission de voter contre la réduction des dépenses?

tant en finir avec cette question, qu'il est prêt à siéger deux mois de plus, s'il le faut, si la chose est nécessaire, et supplie les membres d'y consentir.

M. le représentant du comté de St. Hyacinthe criaillait depuis trente ans contre la tenure seigneuriale; aux dernières élections, il a promis de lui donner le coup de grâce; mais d'un autre côté il était bon de laisser cette question en suspens, afin d'avoir quelque chose à dire aux prochaines élections: ainsi il s'est bien donné garde de se joindre à M. Baldwin; ce qui ne l'empêchera pas de dire, aux prochaines élections: "j'ai fait ce que j'ai pu."

Avant 26.—M. Boutillier vote en faveur d'un emprunt de seize millions de piastres, pour faire une partie du chemin de fer d'Halifax à Hamilton.

Ce vote vaut seize millions de fois plus que celui qui l'a donné.

Le fret, sur un chemin de fer de deux cents lieues de longueur, sera toujours plus élevé qu'il ne l'est dans les vaisseaux marchands. Ainsi, pendant l'été, il ne pourra pas soutenir avantageusement la concurrence que ceux-ci lui feront. En hiver, il aura à lutter contre un climat terrible et les neiges qui, dans cette partie du pays, acquièrent une profondeur de six à sept pieds. Les voyageurs passeront évidemment par Portland plutôt que par Halifax. Il est donc impossible que ce chemin de fer paie l'intérêt des sommes qu'il aura coûtées.

D'ailleurs, sur la grande moitié de son parcours, il traverse un pays inhabité. On aurait donc pu employer ces seize millions plus utilement. Avec ce surcroît de dette, chaque propriétaire du pays se trouve chargé de \$175, pour sa part du capital de la dette publique.

Comment il se fait qu'un pays assez riche pour emprunter seize millions quand il en a déjà plus de dix-huit, ne puisse pas trouver moyen d'indemniser ses petits jurés, voilà ce que j'aimerais à entendre expliquer à M. le représentant du comté de St. Hyacinthe.

VOTES DU DR. BOUTILLIER DANS LE COMITÉ DE RETRANCHEMENT.

1850, juin 12.—M. Holmes propose que l'indemnité des membres soit fixée à dix shillings par jour.

M. Boutillier vote contre. Quand M. le Dr. Boutillier peut ne dépenser que cinq shillings de son argent au lieu de dix, il se donne bien garde d'en dépenser dix; quand il peut employer dix shillings de l'argent public au lieu de cinq; il se donne bien garde de voter pour cinq! Cela ne l'empêche pas néanmoins de passer, dans son cercle intime, pour un homme très désintéressé.

1850, juin 12.—M. Holmes propose que l'indemnité ne soit allouée aux membres que pendant trois mois.

M. Boutillier vote contre. Plus les membres sont payés plus les sessions sont longues. Moins ils le sont, plus elles sont courtes. Ne pas payer les membres après trois mois de session est aussi un assez bon moyen pour qu'ils ne se prolongent pas au-delà de trois mois.

M. Boutillier ne veut pas entendre parler de ce moyen! Il travaille tellement que \$4 par jour ne l'indemnise même pas! Aussi la seule pensée de donner, sans rémunération, ses précieuses services, pendant les quinze derniers jours d'une session, l'a-t-elle fortement indigné. On va jusqu'à dire qu'il se répandait en plaintes amères contre l'ingratitude des hommes!

1850, juin 19.—M. Boulton propose que le salaire des procureurs-généraux soit fixé à £750 (au lieu de 1300).

M. Boutillier vote contre. M. Boulton propose que le salaire des ministres soit fixé à £750 (au lieu de 1000).

M. Boutillier vote contre. M. Boulton propose de résoudre: Qu'il n'est pas expédient de diminuer l'indemnité de \$4 accordée aux membres.

M. BOUTILLIER VOTE POUR!! En un mot, chaque fois qu'un membre a dit aux autres: "ménagons l'argent du peuple" M. Boutillier paraît s'être dit: "je ne suis pas envoyé pour cela." Mais chaque fois que quelqu'un a dit: "jettons l'argent par les fenêtres" j'en suis, pensait le Docteur, car la rosée tombera peut-être sur moi aussi.

Le comité de retranchement ayant recommandé la réduction du salaire du gouverneur à £3500. M. Hineks propose de résoudre; en amendement: Que le comité soit qu'un salaire de £7000 sterling par année est considéré comme excessif par le plus grand nombre; mais qu'il est également persuadé que toute réduction opérée dans les traitements d'hommes qui n'ont pas de caractère politique à soutenir ne produirait à l'avenir que des déceptions. (comprenez qui pourra ce galimatias.) Que les conseillers constitutionnels de Sa Majesté sont les meilleurs juges du montant du salaire nécessaire. Que le comité est d'avis qu'il faut demander à Sa Majesté d'ordonner à ses ministres de considérer de nouveau le salaire du gouverneur, dans le but de recommander toute réduction qui, à leur avis, pourrait être effectuée.

M. Boutillier vote pour l'amendement! Et pourtant cet amendement contient les plus inconcevables platitudes! On y admet en toutes lettres qu'un salaire de £7000 sterling par année est considéré comme excessif par le plus grand nombre, c'est-à-dire par le pays! Mais on craint qu'une diminution ne produise des déceptions! Une improbabilité aussi évidente mérite bien plus l'attention qu'un gaspillage actuel, et dont le grand nombre se plaint!

Et puis M. le Dr. Boutillier a une si haute opinion de lui-même qu'il dit aux ministres anglais: "Je suis un trop grand sot pour juger du montant de salaire qu'il faut allouer à un gouverneur, veuillez juger cela pour moi!" Et M. le Dr. Boutillier, au lieu de consulter au moins ses constituants qui sont intéressés à ce qu'on soit économiste, consulte les ministres anglais qui ont intérêt à ce qu'on ne le soit pas!

M. le Dr. Boutillier déclare enfin que le peuple du pays, qui paie le gouverneur, est trop ignorant pour juger une semblable question; et que les ministres anglais en sont les seuls juges compétents. Dans son opinion, ce n'est pas celui qui paie qui doit juger, c'est celui-là seulement qui reçoit!

M. Boutillier a agi, dans cette circonstance, précisément comme un homme qui s'en trait d'être un créancier dont la réclamation serait douteuse: "Ah ça, je n'y entends rien, dites-moi si je dois vous payer. C'est vous que j'en fais juge." Que penserait-on, dans le monde, d'un aussi naïf débiteur? Si le Dr. avait été envoyé en chambre avec la mission spéciale de débiter des flagorneries au gouvernement, je le demande au lecteur, qu'aurait-il pu dire de plus plat que le contenu de cette résolution?

1850, juillet 3.—M. Cayley propose: Que le salaire de l'orateur de la chambre soit réduit à trois fois le montant de l'indemnité accordée aux membres.

M. Boutillier vote contre. M. Cayley propose: Qu'après le présent parlement, le salaire de l'orateur de la chambre soit de £500, et que l'orateur du conseil législatif soit membre du gouvernement, et chef de département, sans salaire comme orateur.

M. Boulton propose en amendement: Que les mots "après le présent parlement" soient retranchés.

La motion principale étant soumise: M. Boutillier vote contre.

1850, juillet 9.—M. Boulton propose de résoudre: Que six chefs de département fussent pour remplir les devoirs du ministère.

M. Hineks fait motion que ce paragraphe soit retranché du rapport. M. Boutillier vote pour. C'est tout naturel, la dépense est diminuée!!

1850, juillet 9.—M. Boulton propose de résoudre: Que la charge du président du conseil exécutif devrait être discontinuée comme charge distincte et remplie par un des ministres, sans salaire additionnel.

M. Boutillier vote contre. En un mot, rien ne régnait autant au Dr. que de faire de l'économie quand il s'agit de toute autre argent que du sien.

1850, juillet 9.—M. Hopkins propose de résoudre: Que le salaire du surintendant de l'éducation soit de £400.

M. Hineks propose: Qu'il soit fixé à £500. M. Boutillier vote pour.

1850, juillet 9.—M. Hopkins propose: Que la charge d'assistant commissaire des travaux publics soit abolie.

M. le Dr. Boutillier, une partie des votes de M. le représentant du comté de St. Hyacinthe. J'ai choisi les plus importants. J'aurais pu en citer beaucoup d'autres tout aussi répréhensibles dans leurs tendances, quoique moins graves dans leurs résultats. Je crois en avoir dit assez pour démontrer que M. le représentant du comté de St. Hyacinthe n'est presque jamais entré en chambre sans laisser son cœur et sa tête à la porte. Sur toutes les grandes questions il a avoué son vote avec le ministère. Les intérêts généraux du pays ont constamment été sacrifiés par lui à ceux d'un parti. Il n'a pas pu s'élever jusqu'à l'idée que "des libéraux" doivent toujours profiter de leur séjour au pouvoir pour diminuer le patronage et l'influence du gouvernement." Il a cru parce que M. Lafontaine le lui a dit, que la possession du pouvoir et l'octroi des réformes n'étaient qu'une seule et même chose. Comme plusieurs autres, il a fait en chambre l'office d'un pion sur l'échiquier; et il a servi à masquer les grosses pièces. Comme les valseurs de grande maison, il s'est chargé de tous les torts de ses maîtres. Maintenant je le demande aux lecteurs; si M. le Dr. Boutillier avait reçu pour mission de donner, sur toutes les mesures présentées en chambre, les votes les plus contraires aux intérêts du pays, n'aurait-il pas été obligé de voter contre l'application du principe électif au conseil législatif, contre l'élection des officiers publics, contre la diminution des salaires, contre l'augmentation de la dette publique, contre l'indépendance des membres de l'Assemblée?

Pouvait-il jamais violer son devoir d'une manière plus flagrante qu'en votant pour toutes ces mesures? Eh bien, qu'est-ce que le comté de St. Hyacinthe va dire d'un homme qui a reçu la mission de voter CONTRE tout ce qui serait proposé de contraire aux intérêts du pays, et qui, invariablement, a voté POUR tout ce qui a été proposé de contraire aux intérêts du pays et contre toutes les propositions raisonnables, utiles, avantageuses à la colonie et opposées aux intérêts du gouvernement qui ont été faites.

1850, juillet 9.—M. Boulton propose: Que le salaire des procureurs-généraux soit fixé à £750 (au lieu de 1300).

M. Boutillier vote contre. M. Boulton propose que le salaire des ministres soit fixé à £750 (au lieu de 1000).

M. Boutillier vote contre. M. Boulton propose de résoudre: Qu'il n'est pas expédient de diminuer l'indemnité de \$4 accordée aux membres.

M. BOUTILLIER VOTE POUR!!

En un mot, chaque fois qu'un membre a dit aux autres: "ménagons l'argent du peuple" M. Boutillier paraît s'être dit: "je ne suis pas envoyé pour cela." Mais chaque fois que quelqu'un a dit: "jettons l'argent par les fenêtres" j'en suis, pensait le Docteur, car la rosée tombera peut-être sur moi aussi.

Le comité de retranchement ayant recommandé la réduction du salaire du gouverneur à £3500. M. Hineks propose de résoudre; en amendement: Que le comité soit qu'un salaire de £7000 sterling par année est considéré comme excessif par le plus grand nombre; mais qu'il est également persuadé que toute réduction opérée dans les traitements d'hommes qui n'ont pas de caractère politique à soutenir ne produirait à l'avenir que des déceptions. (comprenez qui pourra ce galimatias.) Que les conseillers constitutionnels de Sa Majesté sont les meilleurs juges du montant du salaire nécessaire. Que le comité est d'avis qu'il faut demander à Sa Majesté d'ordonner à ses ministres de considérer de nouveau le salaire du gouverneur, dans le but de recommander toute réduction qui, à leur avis, pourrait être effectuée.

M. Boutillier vote pour l'amendement! Et pourtant cet amendement contient les plus inconcevables platitudes! On y admet en toutes lettres qu'un salaire de £7000 sterling par année est considéré comme excessif par le plus grand nombre, c'est-à-dire par le pays! Mais on craint qu'une diminution ne produise des déceptions! Une improbabilité aussi évidente mérite bien plus l'attention qu'un gaspillage actuel, et dont le grand nombre se plaint!

Et puis M. le Dr. Boutillier a une si haute opinion de lui-même qu'il dit aux ministres anglais: "Je suis un trop grand sot pour juger du montant de salaire qu'il faut allouer à un gouverneur, veuillez juger cela pour moi!" Et M. le Dr. Boutillier, au lieu de consulter au moins ses constituants qui sont intéressés à ce qu'on soit économiste, consulte les ministres anglais qui ont intérêt à ce qu'on ne le soit pas!

M. le Dr. Boutillier déclare enfin que le peuple du pays, qui paie le gouverneur, est trop ignorant pour juger une semblable question; et que les ministres anglais en sont les seuls juges compétents. Dans son opinion, ce n'est pas celui qui paie qui doit juger, c'est celui-là seulement qui reçoit!

M. Boutillier a agi, dans cette circonstance, précisément comme un homme qui s'en trait d'être un créancier dont la réclamation serait douteuse: "Ah ça, je n'y entends rien, dites-moi si je dois vous payer. C'est vous que j'en fais juge." Que penserait-on, dans le monde, d'un aussi naïf débiteur? Si le Dr. avait été envoyé en chambre avec la mission spéciale de débiter des flagorneries au gouvernement, je le demande au lecteur, qu'aurait-il pu dire de plus plat que le contenu de cette résolution?

1850, juillet 3.—M. Cayley propose: Que le salaire de l'orateur de la chambre soit réduit à trois fois le montant de l'indemnité accordée aux membres.

M. Boutillier vote contre. M. Cayley propose: Qu'après le présent parlement, le salaire de l'orateur de la chambre soit de £500, et que l'orateur du conseil législatif soit membre du gouvernement, et chef de département, sans salaire comme orateur.

M. Boulton propose en amendement: Que les mots "après le présent parlement" soient retranchés.

La motion principale étant soumise: M. Boutillier vote contre.

1850, juillet 9.—M. Boulton propose de résoudre: Que six chefs de département fussent pour remplir les devoirs du ministère.

M. Hineks fait motion que ce paragraphe soit retranché du rapport. M. Boutillier vote pour. C'est tout naturel, la dépense est diminuée!!

1850, juillet 9.—M. Boulton propose de résoudre: Que la charge du président du conseil exécutif devrait être discontinuée comme charge distincte et remplie par un des ministres, sans salaire additionnel.

M. Boutillier vote contre.

L'AVENIR.

Laissons-là ceux qui croient que le monde va crouler parce que tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTREAL, VENDREDI, 10 OCTOBRE 1851.

ASSEMBLEE PUBLIQUE.

LES électeurs du Quartier ST.-LAURENT sont priés de s'assembler LUNDI SOIR, à SEPT heures et demie, au coin des rues St.-Denis et Ste. Catherine, dans le haut de la maison de M. CATY, pour y discuter les questions politiques sur lesquelles les électeurs doivent se guider pour le choix de candidats pour la représentation de la ville de Montréal, dans le prochain parlement.

Montréal, 9 oct. 1851. A. Jodoin, J. A. Gagnon, Dr. Tavernier, Dr. Codrès, F. X. Bocher, N. Auclair, N. Collet, J. Lambert, Jos. Doure, J. A. Hawley, J. A. Plinguet, Jos. Leduc, Louis Siméon.

CONVENTION SUR LA TENURE SEIGNEURIALE.

Une assemblée générale des députés composant la convention formée pour la réforme de la Tenure Seigneuriale, est convoquée pour le dix-sept octobre prochain, à dix heures, salle des concerts, rue St. Gabriel, la porte au-dessus de l'Hôtel du Canada, tenu par Mme St.-Julien, à l'effet de recevoir le rapport des travaux du comité et délibérer sur les meilleurs moyens à adopter pour faire progresser la cause de l'abolition de la tenure seigneuriale.

Par ordre: Le secrétaire du comité Permanent, D. LATTE. Montréal, 26 sept. 1851.

Progrès de la Cause.

La cause du progrès, la cause démocratique a fait un grand pas depuis huit jours. Nous avons à constater plusieurs faits importants et qui réjouiront tous les démocrates canadiens, tous les amis de la vérité et du bon sens populaire.

Dimanche dernier, tous les braves habitants de la paroisse de St.-Grégoire de Monroir faisaient ample justice des calomnies déversées sans mesure contre le parti de la démocratie canadienne, en adoptant les résolutions de l'Assemblée du comté de Rouville, dont le sens est purement progressiste et républicain.

L'Assemblée en question avait été annoncée à la porte de l'église le dimanche précédent, car les démocrates ont cela de bon, au moins, qu'ils annoncent leurs réunions publiques. Grand bruit chez les éternels ministériels qui se scandalisent de cette démarche, surtout quand on annonce que l'Enfant Terrible serait de la partie. Deux célébrités de l'endroit ne crurent mieux faire que de commencer leurs attaques personnelles contre les partisans de notre cause et particulièrement contre le gérant de cette feuille. M. M. Benoit et Lareau s'en donnèrent à leur aise pour disposer leurs co-paroissiens contre la réunion projetée et empêchèrent alors la nomination des députés. Dimanche dernier, le premier s'est rendu ridicule et s'est retiré couvert de confusion. Le second après quelques remarques peu intelligibles à fini par donner un certificat d'honnêteté, de dévouement et de désintéressement à M. Dorion, au sujet de la tenure seigneuriale, tel qu'il n'en aurait pas désiré de meilleur des plus zélés partisans de son journal, tout en protestant qu'il n'était pas d'accord avec M. Dorion sur plusieurs autres questions politiques. Jean Baptiste avec son bon sens ordinaire s'est dit que si M. Dorion était bon sur la tenure seigneuriale, il devait l'être sur d'autres questions aussi. C'est là la morale qu'en a retirée l'Assemblée et elle l'a fait voir par ses chaleureux et unanimes remerciements à l'adresse du gérant de ce journal, après son discours.

M. Pelletier de St. Athanase fit un excellent discours en cette circonstance et fut vivement applaudi. L'Assemblée était aussi nombreuse que l'Assemblée du comté, car un bon nombre de personnes de St. Athanase, Ste. Marie et St. Mathias s'y étaient rendus pour être témoins oculaires de ce qui devait s'y passer. L'Assemblée adopta unanimement les procédures que l'on trouvera ailleurs, à l'exception de l'élection des députés qui eut lieu sur division après une longue discussion.

Lundi, les habitants du comté de Richelieu se réunissaient, à St.-Ours, au nombre d'environ huit cents, pour s'occuper des prochaines élections. L'Assemblée fut ouverte par M. le maire du comté. Les ministériels firent une tentative infructueuse pour imposer le *laissez-vous* des repus du pouvoir; mais là surtout, ils avaient compté sans le bon sens du peuple qui les rappela à la pudeur et au sentiment du devoir, en refusant au silence le petit nombre d'éternels ministériels qui voulait faire ajourner l'Assemblée avant que de commencer, par sa voix majestueuse qui appelait à grands cris la libre discussion des affaires politiques du pays.

Le premier *bonnet*, présenté à l'Assemblée pour lui couvrir les yeux, le fut par J. Chamard, écrivain, marchand, de St. Denis et grand ministériel. Malheureusement pour son parti, le *bonnet* se trouva petit, si petit que l'Assemblée craignant le mal d'yeux, l'a rejeté bien loin. Voici le fait: à peine l'Assemblée était-elle organisée que M. Chamard proposa la première résolution qui fut adoptée unanimement après quelques mots d'explications. Aussitôt après l'adoption de sa proposition, M. Chamard en fit une autre, sans se déranger du plateau où il se trouvait pour parler à la foule. "M. le président, dit-il, je crois que nous n'avons plus rien à faire et il me semble que nous devrions ajourner l'Assemblée et nous en retourner chacun chez soi." L'Assemblée manifesta une opinion décidément contraire et passa outre.

Maintenant, nous le demandons à tout homme sensé, n'est-ce pas une conduite odieuse que celle du parti ministériel, qui cherche en toute occasion les moyens d'étouffer la discussion de sa conduite? N'est-ce pas indigne du parti qui s'appelle libéral et responsable que d'être assez illibéral et lâche pour fuir la discussion de questions du plus haut intérêt pour tous les habitants du pays et la responsabilité de ses actes? N'est-ce pas être éternel à dire que vouloir maintenir la masse du peuple dans l'ignorance de ses droits et devoirs de citoyen, en lui refusant la connaissance de ses affaires publiques?

Ah! nous vous connaissons Messieurs les ministériels! Voilà assez longtemps que vous imposez vos vues étroites à notre population. Arrière avec vos *bonnets* qui ont tant et tant servi qu'ils sont usés! Le peuple n'en veut plus et tous vos subterfuges ordinaires ne sauraient leur imposer. Soyez-en certains! Que l'on ne vienne pas nous dire que M. Chamard ne représentait pas le parti ou la tactique ministérielle. Per-sonne mieux que lui ne représente, dans le comté de Richelieu, la pauvre défunte et illibérale administration Lafontaine-Baldwin.

L'Assemblée qui s'était attendue à quelques explications sur la politique du jour, invita donc la discussion. M. Lamothe entra alors dans de longues explications sur la troisième résolution qui fut adoptée unanimement après une discussion entre MM. Lamothe, Siméon Marchesseault de St. Hyacinthe, J. B. Lamère de Sorel, et le Dr. Lacroix. C'est alors qu'un des plus respectables citoyens de St. Ours, Louis Mogé, écrivain, s'avança en déclarant que pour sa part il croyait qu'il serait avantageux pour l'Assemblée d'inviter M. J. B. E. Dorion, de Montréal, à prendre la parole et proposa qu'il fut invité à le faire. Les ministériels furent scandalisés et firent entendre leurs cris contre cette proposition. Mais la voix du peuple étouffait ces brayards sans raison, et quand le président demanda la division, les neuf dixièmes de l'Assemblée levèrent la main en appelant M. Dorion qui fut transporté sur la plateforme d'où il devait se faire entendre. M. Siméon Marchesseault qui n'est pas électeur du comté, était un des plus violents partisans du *laissez-vous*; après avoir parlé pendant un quart d'heure au moins, sans objection de la part de l'Assemblée, il voulait lui imposer sa volonté en déclarant que le Gérant de l'Avenir ne devait pas parler parce qu'il était étranger au comté. Il ajouta que M. Dorion était le "mercenaire des familles déchues des Viger et Papineau!" Au seul nom de Papineau, l'Assemblée en masse se mit à crier: "honte à Marchesseault!" et elle fit suivre ces cris par trois hurrahs pour M. Papineau, comme nous n'en avions pas entendu d'aussi énergiques depuis longtemps. Si l'éditeur du *Canadien* eut été présent, il aurait pu s'apercevoir que M. Papineau n'est pas encore perdu. Le secrétaire de l'Assemblée, le Dr. Lacroix, protesta et donna sa démission parce que le peuple ne voulait point s'en laisser imposer. Il demandait à l'Assemblée qui prendrait la responsabilité des discours de M. Dorion, à qui l'Assemblée répondit qu'elle n'avait pas besoin de M. Lacroix pour en prendre la responsabilité et nomma un autre secrétaire pour remplacer son serviteur qui voulait se rendre maître d'elle. N'oublions pas de dire que MM. Marchesseault et Lacroix sont deux ministériels LIBÉRAUX!

M. Dorion prit la parole et l'Assemblée l'interrompit souvent pour applaudir à sa manière d'exposer les fautes politiques du ministère et les doctrines, non nouvelles pour Richelieu mais toujours chéries et aimées, de la démocratie canadienne. On trouvera les procédés officiels ailleurs. Nous n'avons pas d'espace pour en dire plus long, mais sans aucun doute, c'est la plus belle victoire que le parti démocrate ait encore obtenue sur ses adversaires depuis sa réorganisation.

La *Minerve*, toute honteuse de cette défaite de ses partisans, tâche d'en pallier les effets en disant qu'il n'y avait personne de St. Denis et de St. Charles, mais que c'étaient les habitants "du village de St. Ours qui est passablement rouge" qui s'y trouvaient en masse.

Nous qui étions présents, nous en savons un peu plus que la *Minerve* à ce sujet et il n'y avait pas une seule paroisse qui ne fut représentée par quelques uns de ses siens. Il y avait beaucoup de personnes de Sorel, St. Aimé, Ste. Victoire, St. Jude et de St. Bernabé. Les principaux citoyens ministériels de St. Denis et de St. Charles s'y trouvaient. La *Minerve* est tellement stupéfaite de cette déroute des partisans du gouvernement dans Richelieu qu'elle fait des reproches sévères à ses amis du comté au sujet de leur apathie.

M. Lamothe a annoncé publiquement qu'il n'avait pas l'intention de briguer les suffrages des électeurs. M. Durocher a aussi dit à quelqu'un qu'il ne voulait pas se présenter. La *Minerve* dit que qu'il n'est pas le cas quand elle dit que l'Assemblée s'est prononcée en faveur de M. Durocher. Une proposition faite pour faire nommer ce Monsieur comme candidat, n'a pas été mise aux voix car elle a été retirée avant qu'elle fut soumise. Si elle l'eût été, elle aurait été rejetée par l'immense majorité.

L'Assemblée du comté de Leinster a eu lieu à l'Assomption, jeudi. Les ministériels ont voulu, comme partout ailleurs, prendre le peuple par surprise. L'Assemblée convoquée par le maire du comté, fanatique ministériel s'il y en a un, n'a pas été annoncée aux portes des églises du comté, mais on a simplement envoyé l'annonce à la *Minerve*. Cependant quelques démocrates du comté s'apercevant de l'empressement que l'on mettrait à faire prononcer le comté sans lui en donner d'avis, se préparèrent en toute hâte à prendre part à l'Assemblée. Ils envoyèrent la réquisition ci-dessous à Montréal:—

MM. J. Papin et J. B. E. Dorion, Montréal. Messieurs, Nous soussignés vous prions de bien vouloir vous rendre à une assemblée publique du comté de Leinster, qui aura lieu à l'Assomption, jeudi le 9 courant. Comme nous sommes pris au dépourvu et que peu de personnes ont eu connaissance de l'avis du maire, nous craignons que l'Assemblée ne soit pas nombreuse, mais néanmoins comme nous sommes informés que nous allons rencontrer certains grands approbateurs des abus, nous croyons très nécessaires que vous vous trouviez présents pour leur ré-

pondre et nous donner des explications sur l'état politique de la province. Vos serviteurs, M. Granger, Magloire Granger, Isaïe Melançon, Joseph Marion, A. Dugas, N. P., J. B. Landry, J. B. Gauthier, M. D., Joseph Forest, P. O. Morin, Louis Marion, François Dugas, F. Forest, A. Dugas, Joseph Dupuis, F. Dupuis, J. Poirier, de St. Jacques; J. B. Leblanc de Rawdon; J. N. Robitaille, P. Archambault, Eusèbe Chapat, F. Bourque, F. Tellier, Auguste Roy de St. Roch, Antoine Brien, père, de St. Lin.

MM. Papin et Dorion se sont rendus à cette invitation. L'Assemblée était peu nombreuse. C'est au plus s'il y a eu 180 à 200 à cette réunion. M. Dumas ne voulut pas rendre compte de ses votes en chambre, en déclarant qu'il était venu pour remercier et non briguer les suffrages des électeurs et que conséquemment il ne voyait pas la nécessité d'examiner son passé. Nous avons des notes sur le discours de M. Dumas et nous ferons voir à la *Minerve* dans notre prochaine feuille que ce monsieur n'a pas rendu compte de ses votes. M. Dumas a fini par attaquer brutalement le parti démocrate et l'*Avenir*, disant qu'il n'aurait pas d'objection à se sacrifier pour le comté et à sacrifier la moitié de sa fortune pour empêcher un homme aux principes des démocrates d'être élu dans Leinster. Nous espérons que les ministériels vont ouvrir une souscription pour l'élection de Leinster et qu'ils inviteront M. Dumas à verser dans la bourse, la moitié de sa fortune; s'ils ne le font pas, ce sera pour eux une grande erreur.

M. Papin répondit à M. Dumas, après quoi M. L. M. Viger fit un discours. M. Dumas, reprit de nouveau la parole pour répondre à quelques remarques de M. Papin. Une proposition pour inviter M. Dorion à prendre la parole fut faite et souleva l'ire de tous les ministériels présents. Le tarage ordinaire commença. Oui, non; et nos adversaires frappant du pied et criant à qui mieux mieux pour étouffer la voix de M. Dorion. Le président fit faire la division et les ministériels se trouvèrent en grande minorité, dans le village de l'Assomption, le centre des forces ministérielles de Leinster. Il n'en continuèrent pas moins à crier pendant quelque temps, mais ils furent obligés d'écouter le vœu de la majorité et M. Dorion passa en revue les principaux votes de M. Dumas pendant la dernière session et fut écouté avec beaucoup d'attention par la grande majorité de l'Assemblée. M. A. Dugas de St. Jacques s'adressa ensuite à l'Assemblée. Nous n'avons pas reçu les procédés officiels, mais la seule résolution adoptée autorise les paroisses à nommer cinq députés qui devront se réunir à l'Assomption, le 22 courant, pour choisir un candidat. Nous en dirons plus la semaine prochaine. L'Assemblée s'est organisée à 11 heures du matin et ne s'est terminée qu'à 5 heures P. M.

Ces trois victoires doivent engager tous les démocrates à faire tous leurs efforts pour la cause. Maintenant, la ville de Montréal s'éveille. Une organisation du parti démocrate est sur pied et la première réunion publique a lieu lundi soir, comme on le verra par l'annonce. Tous les citoyens sont invités à prendre part à la discussion, car les démocrates ne la fuient pas; ils l'appellent à grands cris. Le comité électoral vient de faire imprimer une petite feuille, qui sera distribuée aux électeurs durant l'élection. Elle a pour titre: *Bulletin Electoral* et contient les deux articles suivants que nous reproduisons pour l'avantage de nos lecteurs. M. Doure en est l'éditeur, et M. Genouon l'imprimeur. Nous espérons que les démocrates feront noblement leur devoir.

COUP-D'ŒIL SUR L'ÉTAT DES PARTIS POLITIQUES EN CANADA.

Les deux partis politiques qui ont gouverné le Canada, depuis l'Union (1841) l'un, le parti tory, est disparu, ou du moins, il n'en reste plus que quelques tronçons insignifiants; le second, le parti qui avait pris le nom de libéral, est en pleine décomposition; — et em brassé dans les ruines de ces deux partis, le bon citoyen tourne actuellement les yeux de tous côtés, pour trouver ce qui peut le tier des décombes. Comment se fait-il donc, que le parti tory, qui était si fort lors de l'Union, qui nous avait mis sous ses pieds au moyen de l'échafaud et de l'exil, est tombé si tôt? Comment se fait-il donc encore que le parti qui s'appelait libéral et qui vient d'exercer le pouvoir pendant quatre ans, — Comment se fait-il que ce parti, qui était si fort, lors de l'accession au pouvoir de MM. Lafontaine et Morin, qu'il avait en chambre près des trois quarts des représentants, tombe lui aussi après quatre ans de règne? Quoi! ce parti a régné souverainement pendant quatre années; il a été assez fort pour proscrire la discussion en chambre, pour placer partout ses amis dans des places lucratives, pour destituer tous les magistrats qui osaient différer d'opinion d'avec lui, pour faire voyager le siège du gouvernement d'une extrémité du pays à l'autre, à des frais ruineux, pour nous amener des pensionnaires militaires, pour jeter le pays dans une dette de quatre millions de livres, d'où il ne sortira jamais, et tout cela avec le secours d'une grande majorité qui n'a pas cessé d'être fidèle et complaisante; — quoi! disons-nous, tout cela se serait passé devant nos yeux et nous n'en aurions recueilli aucun enseignement!!

Quoi! le peuple en serait-il rendu au point d'assister au spectacle de tant de maux, sans les sentir, sans éprouver de la terreur pour l'avenir des familles et de la société Canadiennes! Non, il y a trop de cœur, chez nos compatriotes, trop de bon sens et d'intelligence, pour qu'ils n'aperçoivent pas les causes qui ont amené la ruine des deux partis qui nous ont gouvernés, et le remède qu'il faut apporter à cet état de choses.

Le peuple comprendra que ce qui a tué le parti tory, c'est qu'aucun principe ne liait les hommes qui le dirigeaient; c'est que ces hommes inspirés par l'amour des places qui donnaient de l'or et, par une haine sans motifs contre nous, n'avaient d'autre but que celui de satisfaire ces deux passions et ne songeant jamais à travailler pour le bien-être du pays. Le parti tory n'a pas été renversé uniquement par le parti qui s'appelait libéral, il l'a été par les torys eux-mêmes.

Les torys honnêtes ont enfin compris que les hommes qu'ils avaient soutenus n'avaient jamais travaillé que pour leur intérêt personnel, et que tout ce que le parti tory avait retiré de ces hommes, n'était au fond que la satisfaction de la haine stérile qu'il animait contre nous. Or quand les torys sont venus à calculer ce que la satisfaction de leur haine avait procuré de bien au pays et à eux-mêmes, ils ont vu qu'elle n'avait servi qu'à engraisser leurs chefs qui avaient alimenté cette haine à dessin,

ST.-JACQUES, 6 OCTOBRE 1851.

MM. J. Papin et J. B. E. Dorion, Montréal.

Messieurs, Nous soussignés vous prions de bien vouloir vous rendre à une assemblée publique du comté de Leinster, qui aura lieu à l'Assomption, jeudi le 9 courant. Comme nous sommes pris au dépourvu et que peu de personnes ont eu connaissance de l'avis du maire, nous craignons que l'Assemblée ne soit pas nombreuse, mais néanmoins comme nous sommes informés que nous allons rencontrer certains grands approbateurs des abus, nous croyons très nécessaires que vous vous trouviez présents pour leur ré-

afin de détourner l'attention de leur parti des vrais intérêts du pays et de dérober à la vue le gaspillage qu'ils faisaient des deniers publics.

Paroisse de St.-Grégoire.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

A une nombreuse assemblée des habitants de la paroisse de St.-Grégoire de Monnoir, comté de Rouville, tenue à la porte de l'église après la messe, dimanche le 5 courant, J.-B. St.-Aubin, écrivain, fut appelé à la présidence et M. F.-X. Poulin, prieur d'agr comme secrétaire.

M. J.-B.-E. Dorion de Montréal, étant invité à prendre la parole, s'adressa à l'assemblée sur diverses questions politiques mentionnées dans les procès-verbaux adoptés à l'assemblée du comté de Rouville, du 22 septembre dernier.

Il s'adressa à tous ceux qu'il croit susceptibles d'être tentés par un salaire de mille louis: et malgré tous ses efforts il ne trouve personne qui ose approcher du cadavre du parti déchu.

MM. Benoit et Lareau fort quelques observations, après quoi J.-G. Pelletier, écrivain, avocat de St.-Athanasie est prié de prendre la parole.

Que faut-il faire en cette circonstance? Allons nous recommander l'essai d'un ministère, où il n'y aura que des hommes et non des principes?

M. Pelletier ayant terminé son discours, il fut résolu, proposé par M. F.-X. Poulin, secondé par M. Charles Massé,

Après les remerciements ordinaires, l'assemblée s'ajourne.

Résolu 1.—Que cette assemblée après avoir pris communication des procès-verbaux de l'assemblée du comté de Rouville, tenue à St.-Athanasie, le 22 septembre dernier, les approuve et pour se conformer à l'une des résolutions, nomme MM. J.-B. Bombardier, B. Lareau, E. Quintin, Joseph Leblanc et J.-B. Lebeau, comme délégués de cette paroisse en les autorisant à la représenter dans la convention des délégués du comté sur le choix d'un candidat.

Des voyageurs, des étrangers de distinction ont souvent, en visitant notre pays, fait la remarque, que la population canadienne, tant de la campagne que de la ville, ne le cédait en rien aux populations européennes les plus favorisées sous le rapport intellectuel.

Après les remerciements ordinaires, l'assemblée s'ajourne.

J.-B. ST.-AUBIN, Président.

F.-X. POULIN, Secrétaire.

St.-Grégoire, 6 octobre 1851.

Comté de Richelieu.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

A une assemblée des habitants du comté de Richelieu, tenue au chef-lieu du comté, au village de St. Ours, à une heure de l'après-midi, lundi le 6 octobre courant.

J. M. Lamothe, écrivain, maire du comté, fut appelé à la présidence et le Dr. Decretz dit Lacroix de St. Charles, fut choisi comme secrétaire.

Malheureusement ceux qui avaient reçu la mission d'instruire ce peuple, ceux qui par devoir comme ceux qui par patriotisme lui devaient ce bienfait, ceux-là l'ont laissé dans les ténèbres pour mieux le dominer: tous agissaient par calcul, et c'était surtout un gouvernement qui mettait ainsi tout un peuple sous le boisseau!

J. M. Lamothe, écrivain, maire du comté, fut appelé à la présidence et le Dr. Decretz dit Lacroix de St. Charles, fut choisi comme secrétaire.

Est-il surprenant après cela que le peuple paraisse quelquefois être apathique, indifférent sur des questions d'un intérêt vital, et qu'il semble dormir lorsqu'il devrait lutter? Obligé de s'en rapporter à ceux qui prétendent l'instruire et le diriger, il met en eux sa confiance, car il est bon; mais comme on le trompe souvent! S'il pouvait voir, entendre, juger par lui-même, on ne l'exploiterait pas comme on le fait, on ne le compromettrait pas, son bon sens aurait bientôt fait justice de tous ces trafiquants de la popularité.

Résolu 10.—Que six délégués soient nommés dans chaque paroisse, à la porte des églises, dimanche, afin de faire un rapport sur le choix d'un candidat pour être cordialement supporté, à la prochaine élection, par les électeurs du comté et que les délégués se réunissent le 20 du mois courant, à St. Ours, à cet effet. Adoptée unanimement.

Mais avouons-le aussi, le peuple s'est un peu laissé gâter. Ceux qui se disaient ses amis l'ont habitué à s'en reposer sur eux pour faire sa besogne; ils ont même en la prétention de penser pour lui; Les profonds penseurs! les fortes têtes! Et lui a ou le malheur de les laisser faire, il s'est résigné, il avait confiance. Qui est-ce que leurs promesses ne seraient que des mensonges? Il s'est abstenu. C'était si facile de ne rien faire, de ne pas même penser!

Résolu 20.—Que le comté de Richelieu devrait être représenté par une personne demeurant dans le comté. Adoptée unanimement.

Où, avouons-le à notre honte, nous avons donné l'exemple d'un peuple qui abandonnait son libre arbitre pour subir l'opinion de ceux qui, nous devant tout, popularité, position, succès, prétendaient nous dicter ce que nous devions penser, dire et faire! Etrange perversion, qui substituait la volonté des mandataires à celle des commettants, plaçant le serviteur au dessus du maître.

Résolu 30.—Qu'avant de faire le choix d'un candidat, pour représenter ce comté, cette assemblée déclare qu'elle exige du candidat qui voudra recevoir l'appui des électeurs du comté qu'il se soumette, au préalable, à l'opinion de cette assemblée sur les principales questions politiques qui occupent l'opinion publique et qu'il devra accepter et approuver le programme suivant pour lui servir de ligne de conduite et le guider quant au parti qu'il devra prendre.

Dans l'ordre matériel et social, comme dans l'ordre politique, qui peut énumérer tout ce qu'il nous a valu d'injustices, de déceptions, d'outrages, de honte! L'inégalité politique résultait de l'influence de la représentation populaire, la domination de la minorité sur la majorité, les insultes, les exactions de vile populace, enlaidissant le pouvoir devant l'opinion publique, la capitulation de la liberté de penser prosaïque, le droit de pétition méconnu, nié, l'accumulation des impôts sur les articles de consommation du peuple, le gaspillage des deniers publics, l'importation d'invalides d'outre-mer, soldés par les chefs du peuple pour être les geoliers du peuple, les créanciers d'honneur des officiers publics, frustrés de leur dû par un tour d'escamotage de notre premier ministre!

1° S'engager à rendre compte après chaque session du parlement de tout ce qu'il y aura été fait et particulièrement sur ce qui concerne plus directement les campagnes, et cela dans chaque paroisse du comté.

On a abandonné les principes pour suivre les hommes, et quand ces hommes nous eurent trahis, qu'ils se firent mis au-dessus du peuple, le peuple dont ils avaient perdu la confiance n'a pu les atteindre. Il était trop tard.

2° S'attacher à l'amélioration de l'agriculture, de l'éducation et du système municipal.

Aujourd'hui que l'on voit, que l'on touche du doigt ces conséquences si fatales de notre aveugle confiance dans les hommes, railleons-nous aux principes; pensons, jugeons pour nous-mêmes et par nous-mêmes, sans acception d'hommes ou de noms. Que le bon sens du peuple reprenne son empire, qu'il s'affranchisse de toutes ces influences person-

3° Abolition de la tenure seigneuriale par une loi de commutation volontaire et facile.

On ne devait pas lui accorder la parole. Des cris de oui et de non s'élevaient, le président mit la proposition aux voix qui fut adoptée par la presque totalité de l'assemblée.

4° Economie dans nos dépenses publiques.

M. Lacroix, en conséquence de cette décision, résigna sa charge de secrétaire.

5° Réforme de la judiciaire, décentralisation judiciaire, codification des lois.

Après de longues explications de la part du président, cette résolution est adoptée unanimement, après avoir retranché un article du programme qui demandait l'abolition de la cotisation mensuelle pour les écoles. Cet article fut biffé de la résolution sur la proposition de J. B. Lamothe, écrivain, de St. Ours.

6° Institutions électives, conseil législatif électif, magistrature élective.

Après de longues explications de la part du président, cette résolution est adoptée unanimement, après avoir retranché un article du programme qui demandait l'abolition de la cotisation mensuelle pour les écoles.

7° Réforme électorale.

Après de longues explications de la part du président, cette résolution est adoptée unanimement, après avoir retranché un article du programme qui demandait l'abolition de la cotisation mensuelle pour les écoles.

8° Changement du système des dîmes, afin qu'elles soient réparties plus universellement sur toutes les classes de la société.

Après de longues explications de la part du président, cette résolution est adoptée unanimement, après avoir retranché un article du programme qui demandait l'abolition de la cotisation mensuelle pour les écoles.

9° Abolition des pensions par l'Etat.

Après de longues explications de la part du président, cette résolution est adoptée unanimement, après avoir retranché un article du programme qui demandait l'abolition de la cotisation mensuelle pour les écoles.

10° Réduction des tarifs des shérifs et proto-notaires.

Après de longues explications de la part du président, cette résolution est adoptée unanimement, après avoir retranché un article du programme qui demandait l'abolition de la cotisation mensuelle pour les écoles.

11° Indemnité aux jurés.

Après de longues explications de la part du président, cette résolution est adoptée unanimement, après avoir retranché un article du programme qui demandait l'abolition de la cotisation mensuelle pour les écoles.

12° Réciprocité de commerce.

13° Retriquer contre l'illégalité des procédés inquisitoriaux suivis par les commissaires pour la liquidation de la dette de 1837 et 1838, et les obliger à faire leur rapport au plus tôt.

L'assemblée nomma M. J. Germain, marchand de St. Ours comme secrétaire, après quoi M. J. B. E. Dorion prit la parole et développa au long les principales questions politiques qui occupent l'opinion publique et principalement les institutions électives, les dépenses du gouvernement, les impôts indirects, la dette publique, le chemin de fer d'Halifax, les dîmes et l'organisation électorale, au milieu d'applaudissements frénétiques.

Des remerciements unanimes furent votés à M. Dorion de Montréal pour ses services, ainsi qu'au président et au secrétaire, après quoi l'assemblée s'ajourna.

J. M. LAMOTHE, Président, JOSEPH GERMAIN, Secrétaire. St. Ours, 6 octobre 1851.

PAITS DIVERS.

ELECTION DE MONTRÉAL.—L'assemblée de lundi prochain ouvrira la lutte électorale dans notre ville et nous espérons que tous les amis de la justice s'uniront pour que la discussion soit paisiblement conduite et libre.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

CAMPAGNE.—Les lecteurs feront bien de lire et de faire lire l'épître de Campagnard qui paraît dans notre feuille de ce jour. Il serait sans doute aussi flattés que nous de le voir revenir sur la scène politique.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

Le mouvement de la cause démocratique dans Montréal a été commencé par une réquisition signée par M. E. R. Fabre, R. Trudeau, Joseph Roy, Jacob Dewitt et H. Jackson, cinq noms contre lesquels on peut bien dire sous le rapport politique et tels, que nos adversaires auraient de la peine à en trouver d'aussi bons dans leurs rangs.

ABOLITION DE LA TENURE SEIGNEURIALE.

CONSTITUTIONNELS du Bas-Canada, vérifiez-vous avec précaution, habillez-vous chaudement si vous voulez être forts et fermes pour faire la guerre aux abus de la tenure seigneuriale.

Si vous voulez suivre cet avis, entrez à la maison Plamondon, 122, Rue St. Paul, le plus grand magasin de hardes faites qu'il y ait à Montréal et où vous trouverez tout ce dont vous aurez besoin en fait de hardes faites et de Marchandises Sèches d'Étape.

On trouve chez M. Plamondon plus de 3,000 Surtouts d'hiver de toutes sortes, Capeaux d'Étoffe, de Couvertes, de Draps etc. etc.; 250 Surtouts de Drap fin; 175 habits de Toilete; 1200 habits de Chasse de tous genres; 2,000 Vestes Velour, de Satin, de Casimir, de Cashmere caraté, de Drap, d'Étoffe, etc. etc.; 1,100 paires de Pantalons de toutes grandeurs, de toutes sortes d'étoffes et de prix avec une variété de draps, Casimires, Etoffes Américaines, Satinets, Tweeds, Etoffes du pays, Cotons, doublures, fouritures, etc. etc.

Un magnifique assortiment de Surtouts, de Manteaux, et de gêtres de Guita Percha, articles indispensables pour voyager avec confort par les mauvais temps.

Une grande quantité de Couvertes de Laines de différentes grandeurs et pesanteurs qu'il offre à vendre à bas prix. M. Plamondon invite le public à visiter son établissement qui est ouvert aux personnes qui désirent examiner ses marchandises, persuadé qu'il est que l'on n'ira pas acheter ailleurs quand on aura examiné ses articles et les prix auxquels il les vend.

L. PLAMONDON, Enseigne du Castor, 122 Rue St.-Paul, Montréal, 11 oct. 1851.

CONSUMPTION.

Il n'y a peut-être pas de maladie qui afflige plus généralement notre pays, qui enlève annuellement autant de victimes, que cette maladie destructrice du genre humain, la consommation. Jour par jour, année par année, ce monstre insatiable conduit au seuil de la froide tombe, de nouvelles et fraîches victimes qu'il ajoute à ses conquêtes.

Le baume de Wistar, composé de certaines sauges est offert, au monde souffrant, comme tel. Il n'a pas besoin de l'aide accessoire d'une longue suite de certificats douteux pour le recommander; sa valeur réelle et son excellence intrinsèque sont suffisantes pour lui mériter la confiance publique et pour rendre "célèbre" le nom de son inventeur, comme un bienfaiteur du genre humain.

Le baume de Wistar, composé de certaines sauges est offert, au monde souffrant, comme tel. Il n'a pas besoin de l'aide accessoire d'une longue suite de certificats douteux pour le recommander; sa valeur réelle et son excellence intrinsèque sont suffisantes pour lui mériter la confiance publique et pour rendre "célèbre" le nom de son inventeur, comme un bienfaiteur du genre humain.

ATTENTION!

Le soussigné, traducteur français du Journal d'Agriculture, a l'honneur d'offrir ses services au public en général, pour tous les genres de traduction soit en français, soit en anglais. Ses prix sont très modérés.

S'adresser chez lui, au boulevard St.-Laurent, rue Dorchester, maison voisine de l'Hôtel anglais, ou chez M. John Lovell, imprimeur, rue St.-Nicolas. H. HYPOLITE CHERRIER. Montréal, 3 oct. 1851.

LA MOUCHE A FEU, Capt. Joseph Duval.

COMMENCEMENT ses voyages réguliers entre Montréal et Trois-Rivières, le 20 du courant et arrêtera aux ports suivants, en allant et revenant, à Sorel, Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachiche, Nicolet et le Port St.-François.

DEPARTS. DES TROIS-RIVIÈRES. MARDI à 3 heures P. M. MERCREDI à 2 heures P. M. VENDREDI à 3 heures P. M. SAMEDI à 2 heures P. M.

On profite de cette occasion pour remercier les personnes qui ont bien voulu encourager ce vaisseau et pour les prier de vouloir bien lui continuer leur encouragement. Les personnes qui désirent visiter les sources de St.-Léon ne pourront mieux faire que d'y aller par la Rivière du Loup, en prenant leur passage à bord de la Mouche à Feu, vu que cette place n'est qu'à deux lieues de St.-Léon et qu'elles peuvent se procurer de bonnes voitures pour les y conduire. 3 octobre 1851.

Compagnie du Richelieu.

A dater du premier d'Octobre, l'heure du départ des vapeurs JACQUES CARTIER et RICHELIEU, sera à TROIS heures P. M., au lieu de 4. Le RICHELIEU laissera Chambly pour Montréal, à 5 heures P. M., tous les DIMANCHES et MERCREDIS. Le FRET devra être livré une heure avant le départ des vapeurs. J. J. F. SINCENNES, Agent. 25 sept.

Marchandises d'Automne.

LES SOUSSIGNÉS, importeurs de Marchandises Sèches, viennent de recevoir directement, leur assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE, des ÉTATS-UNIS et d'EUROPE. Ils invitent les Marchands de la campagne à visiter leurs effets. De plus, ils offrent en vente une grande variété de PELLETIES, tels que CASQUES de toutes sortes, BOAS, MANCHONS, etc. etc.

500 DOUZAINES DE MITAINES. En gros et en détail.—PRIX RÉDUITS. HUDON, LESIEUR & QUETILLON. 19 sept. 1851. 108, rue St.-Paul, Montréal.

M. SMITH, ARPENTREUR JURÉ DE LA PROVINCE.

OFFRE ses services au public, et à la confiance que toutes les opérations, dans les différentes branches de sa profession que l'on voudra bien lui confier, seront exécutées à l'entière satisfaction des parties intéressées. Il ira à la campagne quand on le requerra. Plans de toutes descriptions exécutés avec goût et promptitude. Montréal, 31 juillet 1851.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

LIVRES

POUR RÉCOMPENSES, PRIX ETC. Le Soussigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES, à raisonnablement bas prix, etc., contenant des gravures et propres à être distribués à titre de récompenses, aux examens scolaires. Il en disposera à des prix très réduits.

J. BTE. ROLLAND. Montréal, 2 juillet 1851.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Arrivages de New-York, Boston et d'Europe.

ROY ET DUFORT,

67, 71, RUE ST.-PAUL, 67, 71, VIS-À-VIS CHEZ TIFFIN ET ELLIOT.

VIENNENT de recevoir de New-York, de Boston et de Londres, un assortiment considérable de Marchandises Sèches Américaines, Anglaises et Françaises, de goût et d'étape, choisies par l'un des associés et qu'ils vendront à des prix modérés.

EN GROS ET EN DÉTAIL. Montréal, 12 sept. 1851.

BALANCES! BALANCES!

LA SOCIÉTÉ DES OUVRIERS-FABRIQUANTS DE BALANCES de New-York (The New-York Journeyman Scale Maker's Co.) fabrique toutes sortes de balances à Railroad, à Plateforme, à Foire, de Comptoir, de Banque etc. etc.

L'échelle des balances à plateforme est arrangée, au besoin, de manière à convenir aux poids étrangers. Toutes les balances faites par la société sont garanties en bon ordre et non susceptibles de dérangements.

Manufacture, 39 Greene Street, New-York, où l'on trouvera des balances de toutes descriptions. Les ordres seront exécutés avec promptitude.

RACCOMMODAGE SOUS LE PLUS COURT DÉLAI. S. B. DUBOIS, J. ROUIDOUX, J. BRYDEN, C. N. FARR. New-York, 18 juillet 1851.

MAISON DE PENSION CANADIENNE NEW-YORK.

CYRIL BENOIT

A l'honneur d'annoncer au public Canadien qu'il tient une maison de pension, 87, rue Cathédrale à New-York, où les voyageurs trouvent tout le confort possible et un hôtel au No. 88 de la même rue. Il espère par son attention particulière pour satisfaire tous ceux qui visiteront son hôtel ou sa maison de pension et mériter une partie de l'encouragement du public.

New-York, 18 juillet 1851.

ENGES, NICHOLS & Co. WATER STREET NEW-YORK.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS d'eau de vie Française; de Cigares de Principie, de la Havane, des premières qualités. Le tout sous les clefs de la Douane et pouvant être réexporté avec les avantages du drawback bill, c'est-à-dire sans payer les droits américains. A vendre au plus bas prix du marché par les soussignés qui sont aussi:

MARCHANDS A COMMISSION. Les ordres seront promptement exécutés. W. ENGES, E. NICHOLS, GEORGE MOREAU. New-York, 18 juillet 1851.

Nouvel et Splendide Assortiment de Montres d'Or et d'Argent, Joailleries, Horloges Américaines, Mirroirs, Violons.

Accordions, Parfumeries et Articles de Goût.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant les six dernières années comme Horloger et Bijoutier, et prends la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir à sa nouvelle résidence, 67, rue St.-Paul, un assortiment complet des articles ci-dessus, qu'il offre à vendre à bas prix, soit

EN GROS OU EN DÉTAIL, consistant en montres d'or et d'argent, crayons, plumes d'or, jones de mariage, boutons doubles pour chemise, (nouveaux patrons) chaînes d'or pour messieurs avec cachets, lunettes d'or et d'argent, pendants d'oreilles, chuliers d'argent, couteaux à poisson, tasses etc. etc. brosses à hardes, porte-monnaies, parfumeries, accordions, flûtes, etc., etc.

AUSSI: 1,500 Horloges américaines de 30 heures et 8 jours. 1000 Violons assortis. 250 douzaines de Mirroirs assortis, de 6 à 40 pouces, cadres d'acajou. H. PEACOCK. 28 mai 1851.

Changement de Demeure.

H. PEACOCK A TRANSPORTÉ son établissement à 67, rue St.-Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours, dans la grande bâtisse connue sous le nom d'Hotel Rasco. Montréal, 28 mai 1851.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2ème Edition. TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRIÈTE: La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, la mesure, la tenue des livres, formules et recus, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste des barbarismes ou solecismes de la langue française.

Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et pourra durer longtemps. Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.

Ce livre est spécialement dédié à l'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage MM. les INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QUE POSSIBLE. P. GENDRON, Imprimeur, No. 29, rue St.-Gabriel. Montréal, 8 août 1851.

